

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil33
 en exercice :33
 présents31
 présents par procuration2
 absent.....0
 absente-excusee0

OBJET :

Association JAMBE DLÔ -
 Versement d'une subvention
 exceptionnelle pour l'année 2021
 dans le cadre d'un projet de
 chantier de solidarité
 internationale au Togo.

Le 23 septembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 17 septembre 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, M. Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Verna à Mme Fayol da Cunha, Mme Chénieux à M. Békare.

ABSENTS :**ABSENT EXCUSE** :

SECRETAIRE : M. Francine

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Politique de la Ville en date du 15 septembre 2021,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 16 septembre 2021,

CONSIDERANT que l'association Jambé Diô organise, depuis 2012 et en partenariat avec la Ville, des projets de chantiers de solidarité internationale à destination de jeunes Soiséens et Soiséennes afin de leur permettre de vivre une première expérience de solidarité ou de rencontre interculturelle,

CONSIDERANT que l'association a organisé, du 10 et 25 juillet 2021, un nouveau chantier de solidarité internationale au Togo consacré à la remise en peinture de salles de classe de l'école élémentaire du village d'Agou Kébo Dzigbé, au profit de 5 jeunes filles dont 2 Soiséennes, 1 Ermontoise et 2 Montmorencéennes âgées de 15 à 22 ans,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency, dans sa démarche de soutien aux associations soiséennes, porte une attention particulière aux projets associatifs de qualité, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 200 € à l'association Jambé Diô, correspondant à une aide financière proratisée au nombre de Soiséens participant, soit 600 € par personne,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210923-DEL2021092311-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2021

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Mary,

APRES en avoir délibéré,

A L'unanimité.

AUTORISE M. le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 200 € au profit de l'association Jambé Diô pour la réalisation d'un chantier de solidarité internationale au Togo.

~~Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,
Luc STREHAIANO~~



28 SEP. 2021

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le :

28 SEP. 2021

28 SEP. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.